



Facture de plus de 2 ans..

Par **aubry**, le **28/11/2008 à 14:06**

bonjour,

Une société de matériel électrique-informatique me réclame une facture de 260euros datant de mars 2006. Elle ne m'avait jamais contacté auparavant à ce sujet. Je ne savais d'ailleurs pas que j'avais un impayé chez eux, ayant effectué de nombreux achats dans cette société. Y a t il prescription? Pourquoi ne m'ont ils pas contacté avant aujourd'hui?

Merci beaucoup d'avance pour vos conseils, en espérant une réponse de votre part

Par **HURY**, le **14/09/2015 à 15:11**

EDF me réclame une facture dont le contrat a été cloturé en septembre 2013.

J'ai donc en fin octobre 2013 reçu ma facture de départ de l'appartement.

Mais, je reçois donc une régularisation tarifaire (tarif bleu de juillet 2012 à Juillet 2013. Est-ce normal de me réclamer une facture de régularisation alors que je ne suis plus dans les lieux et que j'ai cloturé mon compte EDF.

Par **janus2fr**, le **14/09/2015 à 16:11**

Bonjour,

Oui, c'est normal dans ce cas précis...

[citation]Même les clients qui ont résilié sont concernés

EDF indique par ailleurs qu'il étale le règlement jusqu'à trois fois, selon le rythme de facturation choisi par les abonnés.

Tous les clients d'EDF qui bénéficiaient d'un « tarif bleu » à cette époque – ou d'une offre indexée sur le tarif réglementé chez d'autres fournisseurs d'énergie – sont concernés. Même si vous avez résilié votre contrat depuis, vous êtes soumis à ce rattrapage. [/citation]

http://www.60millions-mag.com/actualites/articles/electricite_nbsp_le_nbsp_rattrapage_auquel_vous_n_echapperez_pas